



SOCIÉTÉ LA CITÉ DES ROCHEUSES

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2024



SOCIÉTÉ LA CITÉ DES ROCHEUSES

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2024

CONTENU

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	
État des résultats	3
État de l'évolution de l'actif net	4
État de la situation financière	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 - 12

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de Société La Cité des Rocheuses

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Société La Cité des Rocheuses, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net, et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Société La Cité des Rocheuses au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.



En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Notre conclusion s'appuie sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Edmonton, AB
19 juin 2024

Bergeron & Co. Comptables Professionnels Agréés

SOCIÉTÉ LA CITÉ DES ROCHEUSES
ÉTAT DES RÉSULTATS
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
PRODUITS		
Subventions fédérales (Note 13)	1 426 825 \$	1 321 024 \$
Revenus locatifs	299 401	338 001
Autres apports (Note 14)	218 790	152 221
Amortissement des apports reportés (Note 11)	86 934	95 775
Subventions provinciales (Note 15)	83 270	4 660
Casino	31 295	18 883
Activités	16 646	21 667
Autres revenus	6 912	3 940
Adhésions	2 593	3 109
Dons	875	9 754
Intérêts	<u>71</u>	<u>85</u>
	<u>2 173 612</u>	<u>1 969 119</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	1 678 242	1 203 762
Amortissement des immobilisations	97 413	106 492
Honoraires de consultations	80 329	313 486
Entretien et réparations	57 209	45 710
Services publics	54 520	66 350
Fourniture et frais de bureau	27 602	30 027
Cachets d'artistes	26 409	19 718
Déplacement	24 501	22 201
Téléphone	18 186	20 137
Location de bureau	9 552	6 875
Publicité et promotion	8 169	20 944
Assurances	7 126	7 044
Activités	5 927	8 926
Fournitures	3 700	5 664
Divers	3 622	8 951
Taxes d'affaires et permis	608	1 755
Frais bancaires	<u>150</u>	<u>158</u>
	<u>2 103 265</u>	<u>1 888 200</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>70 347</u> \$</u>	<u><u>80 919</u> \$</u>



SOCIÉTÉ LA CITÉ DES ROCHEUSES
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024

ACTIF NET	Investi en <u>immobilisations</u>	Grevé <u>d'affectation</u> (Note 12)	Non-grevé <u>d'affectation</u>	Total <u>2024</u>	Total <u>2023</u>
Solde au début de l'exercice	372 715 \$	353 574 \$	483 539 \$	1 209 828 \$	1 128 911 \$
Excédent des produits sur les charges	(10 479)	-	80 826	70 347	80 919
Intérêts sur affectation d'origine interne	<u>-</u>	<u>16 454</u>	<u>-</u>	<u>16 454</u>	<u>-</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>362 236</u> \$	<u>370 028</u> \$	<u>564 365</u> \$	<u>1 296 629</u> \$	<u>1 209 830</u> \$

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ LA CITÉ DES ROCHEUSES
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
31 mars 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse (Note 3)	173 016 \$	492 927 \$
Comptes à recevoir (Note 4)	622 216	211 016
TPS à recevoir	5 425	14 999
Dépôts à terme, 4,20%, échéant en mai 2024 (Note 12)	100 000	350 000
Frais payés d'avance (Note 16)	<u>55 961</u>	<u>-</u>
TOTAL ACTIF À COURT TERME	956 618	1 068 942
PLACEMENTS À LONG TERME (Note 5)	250 363	345
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 6)	<u>1 954 088</u>	<u>2 051 500</u>
TOTAL DE L'ACTIF	<u>3 161 069 \$</u>	<u>3 120 787 \$</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Comptes fournisseurs et charges à payer	38 407 \$	43 189 \$
Salaires et cotisations sociales à payer (Note 9)	73 062	51 321
Dépôts reçus des clients	3 333	-
Revenus reportés (Note 10)	<u>157 789</u>	<u>137 666</u>
TOTAL DU PASSIF À COURT TERME	272 591	232 176
APPORTS REPORTÉS (Note 11)	<u>1 591 849</u>	<u>1 678 783</u>
TOTAL DU PASSIF	<u>1 864 440</u>	<u>1 910 959</u>
ACTIF NET		
Actif net investi en immobilisations corporelles	362 236	372 715
Actifs nets grevé d'affectation (Note 12)	370 028	353 574
Actif net non-grevé d'affectation	<u>564 365</u>	<u>483 539</u>
TOTAL DE L'ACTIF NET	<u>1 296 629</u>	<u>1 209 828</u>
TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF NET	<u>3 161 069 \$</u>	<u>3 120 787 \$</u>

SOCIÉTÉ LA CITÉ DES ROCHEUSES
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	70 347 \$	80 919 \$
Additionner (déduire):		
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des apports reportés	(86 934)	(95 775)
Amortissement des immobilisations	97 413	106 492
Intérêt réinvestit	<u>16 435</u>	<u>(16)</u>
Changement net des éléments sans effet sur la trésorerie	97 261	91 620
 Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Comptes clients	(13 441)	(9)
Subventions à recevoir	(397 053)	(74 648)
Réclamation à recevoir	-	13 300
Intérêt à recevoir	(704)	-
Frais payés d'avance	(55 961)	-
Comptes fournisseurs et charges à payer	(4 784)	(4 414)
Salaires et cotisations sociales à payer	21 741	(190)
Taxes sur les produits et services	9 574	871
Revenus reportés	20 123	73 900
Dépôts reçus des clients	<u>3 333</u>	<u>-</u>
	<u>(319 911)</u>	<u>100 430</u>
 ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement des dettes à long terme	<u>-</u>	<u>(40 000)</u>
 ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Achats d'immobilisations corporelles	-	(14 884)
Investissement	<u>-</u>	<u>(350 000)</u>
	<u>-</u>	<u>(364 884)</u>
 Décroissance nette de l'encaisse	(319 911)	(304 454)
Encaisse au début de l'exercice	<u>492 927</u>	<u>797 381</u>
 Encaisse à la fin de l'exercice	<u>173 016 \$</u>	<u>492 927 \$</u>

SOCIÉTÉ LA CITÉ DES ROCHEUSES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2024

1. OBJECTIF DE L'ORGANISME ET DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Société la Cité des Rocheuses est un organisme sans but lucratif constitué en février 1993 en vertu de la « Societies Act » de la province de l'Alberta, et est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. La mission de la Cité est de fournir un lieu de rassemblement et de service au grand public, de diffuser un programme artistique, culturel et communautaire en français répondant aux besoins et désirs des francophones et francophiles de la région de Calgary, en accordant une attention particulière à la jeunesse. De plus, la Cité accompagne les nouveaux arrivants ainsi que l'ensemble des communautés immigrantes dans leurs démarches d'installation.

71 % (2023 - 69 %) des revenus de la Cité proviennent de subventions.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de La Cité ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif et les principales méthodes comptables suivantes ont été appliquées:

Utilisation d'estimations

- a) La préparation des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs et sur les informations présentées au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date de clôture ainsi que sur les montants des produits et des charges de l'exercice. Les chiffres réels pourraient différer de ces estimations. Les éléments importants des états financiers qui requièrent l'utilisation d'estimations sont la durée de vie utile des immobilisations, leur amortissement ainsi que l'amortissement des apports reportés liés à l'acquisition des immobilisations. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Comptabilisation des produits

- b) La Cité applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports (subventions, contributions et dons). Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports afférents aux immobilisations corporelles sont comptabilisés à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations corporelles puis amortis de la même façon que les immobilisations auxquelles ils se rapportent.

Les revenus locatifs sont constatés à titre de produits de façon linéaire sur la durée des baux.

Les autres revenus, les activités et adhésions sont constatés à titre de produits au moment de l'encaissement ou au moment où l'événement a lieu ou le service est rendu.

Les contributions et revenus provenant du fonds d'acquisition d'actif immobilisé et/ou maintenance du bâtiment sont constatés directement à l'actif net grevé d'affectations internes.

SOCIÉTÉ LA CITÉ DES ROCHEUSES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2024

Instruments financiers

- c) La Cité évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, à l'exception des transactions entre apparentées qui sont évaluées à la valeur d'échange ou à la valeur comptable, selon le cas. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des comptes à recevoir, des subventions à recevoir, du dépôt à terme et des parts sociales.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes fournisseurs et charges à payer, des salaires et cotisations sociales à payer.

Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Dépréciation

- d) Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

- e) La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes bancaires et les dépôts à terme très liquides qui sont facilement convertibles en trésorerie et ont une échéance inférieure à trois mois à compter de leur date d'acquisition.

Immobilisations corporelles

- f) Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties annuellement sur leur durée de vie utile estimative à l'aide des taux et méthodes présentées ci-dessous, à l'exception de l'année d'acquisition où le taux est réduit de moitié et aucun amortissement n'est pris dans l'année de disposition.

Bâtiment destiné à la location	4% Amortissement dégressif
Mobiliers et équipement	20% Amortissement dégressif
Matériel informatique	30% Amortissement dégressif

Lorsqu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour la Cité, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle doit être comptabilisé en charges dans l'état des résultats.

Apports reçus sous forme de services et matériel

- g) Les bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider La Cité à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers. Les apports sous forme de matériel utilisé dans le cours normal des activités sont évalués à leur juste valeur s'ils peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable.

SOCIÉTÉ LA CITÉ DES ROCHEUSES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2024

3. ENCAISSE AFFECTÉE

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Encaisse non-grevée d'affectation	(3 856) \$	355 261 \$
Encaisse grevée d'affectation - dépôts reçus des clients	3 333	-
Encaisse grevée d'affectation - revenus reportés	157 789	137 666
Encaisse grevée d'affectation interne (Intérêts)	<u>15 750</u>	<u>-</u>
Total de l'encaisse affectée	<u>176 872</u>	<u>137 666</u>
Total de l'encaisse	<u><u>173 016</u></u> \$	<u><u>492 927</u></u> \$

4. COMPTES À RECEVOIR

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Subventions à recevoir	601 464 \$	204 411 \$
Comptes clients	16 474	3 031
Intérêt à recevoir (Note 12)	<u>4 278</u>	<u>3 574</u>
	<u><u>622 216</u></u> \$	<u><u>211 016</u></u> \$

5. PLACEMENTS

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Dépôt à terme, 5,50%, échéant en avril 2025 (Note 12)	250 000 \$	- \$
Parts Sociales - Connect First Credit Union	363	344
Dépôt à terme, 4,50%, échéant en janvier 2024	<u>-</u>	<u>350 000</u>
	<u><u>250 363</u></u> \$	<u><u>350 344</u></u> \$

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>Coût</u>	<u>Amortissement</u> <u>Cumulé</u>	<u>Valeur comptable nette</u>	
			<u>2024</u>	<u>2023</u>
Bâtiment destiné à la location	4 103 427	\$ 2 532 676	\$ 1 570 751	\$ 1 636 199
Terrain	257 545	-	257 545	257 545
Mobiliers et équipement	439 552	317 242	122 310	152 885
Matériel informatique	<u>26 285</u>	<u>22 803</u>	<u>3 482</u>	<u>4 871</u>
	<u><u>4 826 809</u></u>	<u><u>\$ 2 872 721</u></u>	<u><u>\$ 1 954 088</u></u>	<u><u>\$ 2 051 500</u></u>

SOCIÉTÉ LA CITÉ DES ROCHEUSES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2024

7. MARGE DE CRÉDIT

La Cité possède une marge de crédit autorisée au montant de 50 000 \$. Cette marge est garantie par une convention de sécurité générale couvrant tous les actifs présents et futurs de la Cité, une charge sur le terrain et le bâtiment destiné à la location au montant de 50 000 \$ et une cession de tous les loyers. La marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel majoré de 0,50 %. Le taux préférentiel de la Connect First Credit Union Ltd. est de 7,20 % au 31 mars 2024.

8. CARTES DE CRÉDIT

La Cité détient une carte de crédit autorisé au montant de 20 000 \$ à un taux de 20,99 %. Le solde à payer au 31 mars 2024 est de 9 026 \$ (2023 - 5 725 \$) et est inclus dans les comptes fournisseurs et charges courus.

9. REMISES GOUVERNEMENTALES

Le montant dû pour les remises gouvernementales autres que les comptes qui sont présentés séparément dans le bilan est 44 841 \$ (2023 - 33 838 \$). Ce montant est inclus dans les salaires et cotisations sociales à payer.

10. REVENUS REPORTÉS

	<u>Solde au début</u>	<u>Fonds reçus</u>	<u>Fonds utilisés</u>	<u>Solde à la fin</u>
Patrimoine Canadien	- \$	182 820 \$	(150 320) \$	32 500 \$
CDÉA	-	50 000	-	50 000
Casino	-	80 777	(31 295)	49 482
Calgary Foundation	64 166	38 711	(77 070)	25 807
Alberta Culture	<u>73 500</u>	<u>-</u>	<u>(73 500)</u>	<u>-</u>
	<u>137 666 \$</u>	<u>352 308 \$</u>	<u>(332 185) \$</u>	<u>157 789 \$</u>

11. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent les fractions non-amortis des apports reçus pour l'achat des immobilisations corporelles. Les changements dans le solde des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles pour la période sont comme suit :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Balance d'ouverture	1 678 783 \$	1 774 558 \$
Montant amorti au revenu	<u>(86 934)</u>	<u>(95 775)</u>
Balance de fermeture	<u>1 591 849 \$</u>	<u>1 678 783 \$</u>

SOCIÉTÉ LA CITÉ DES ROCHEUSES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2024

12. ACTIFS NETS GREVÉS D'AFFECTATIONS INTERNES

Fonds d'acquisition d'actif immobilisé et/ou maintenance du bâtiment

Par voie de résolution daté du 27 octobre 2021, le conseil d'administration a créé, au montant de 350 000\$, le fonds d'acquisition d'actif immobilisé et/ou maintenance du bâtiment dans le but d'assurer la capacité de la Cité à rencontrer ses obligations entre terme de maintien, remplacement et d'acquisition de son bâtiment et ses équipements. L'intérêt gagné, au montant de 16,454 \$, a été porté directement à l'actif net grevé d'affectations internes. Les dépôts à terme (Note 5), les intérêts reçus (Note 3) et les intérêts à recevoir (Note 4) sont affectés à ce fonds.

13. SUBVENTIONS FÉDÉRALES

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Immigration, réfugiés et citoyenneté Canada	1 276 505 \$	1 245 056 \$
Patrimoine Canadien	150 320	68 080
Emploi été Canada	<u>-</u>	<u>7 888</u>
	<u>1 426 825 \$</u>	<u>1 321 024 \$</u>

14. AUTRES APPORTS

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Société de la francophonie manitobaine (Pré-départ)	101 968 \$	99 056 \$
Calgary Foundation	77 070	30 907
Red Deer & Distict Community	25 000	-
The Immigrant Education Society	10 077	-
RAFA	2 175	4 132
Fondation Canadiennes pour les dialogues des cultures	1 500	2 500
Autres	1 000	1 161
CANAF	<u>-</u>	<u>14 465</u>
	<u>218 790 \$</u>	<u>152 221 \$</u>

15. SUBVENTIONS PROVINCIALES

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Alberta Culture	73 500 \$	-
Alberta Foundation for the Arts	7 770	2 420
Gouvernement du Québec	<u>2 000</u>	<u>2 240</u>
	<u>83 270 \$</u>	<u>4 660 \$</u>

SOCIÉTÉ LA CITÉ DES ROCHEUSES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2024

16. OBLIGATIONS CONTRACTUEL

La Cité a signé des contrats pour l'achat et l'installation d'un totem signalétique pour la somme de 105 000 \$ dont un montant de 51 000 \$ avait été payé au 31 mars 2024.

17. RISQUES FINANCIERS

La Cité, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques.

Risque de crédit :

La Cité est exposée à un risque de crédit sur les comptes clients, subventions à recevoir et autre compte à recevoir.

Risque de liquidité :

La Cité est exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble de ses passifs financiers à court terme.

Autres risques de prix :

La Cité est exposée aux autres risques de prix dû à ses revenus locatifs qui incluent des revenus de baux à long terme. La juste valeur de ces revenus pourrait changer comparativement au marché locatif local, cependant la Cité serait toujours tenue d'honorer les baux signés.